

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

SECRETARIAT EXECUTIF

COMMUNIQUE FINAL DU 2^e CONSEIL DES MINISTRES

Bangui, le 17 août 1999

La Deuxième session du Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, s'est tenue les 17 et 18 Août 1999 dans la salle du Conseil du Palais de la CEMAC, sous la présidence de Monsieur BICHARA CHERIF DAOUSSA, Ministre des Finances et de l'Economie de la République du Tchad, Président en Exercice du Conseil.

Les six (6) Etats membres étaient représentés, accompagnés des membres du Comité Inter-Etats et de leurs Experts.

Dans son discours d'ouverture, le Président, a adressé, au nom du Conseil, ses très chaleureuses félicitations, au Secrétaire Exécutif et à son Adjoint, nommés lors de la Conférence des Chefs d'Etat de MALABO, et solennellement installés par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Centrafricaine.

Il a exhorté ses homologues ainsi que les Gouvernements des Etats membres à s'engager résolument dans la voie de l'effort et de la rigueur pour redresser les performances des économies de la zone, et conforter notre Communauté Economique naissante. Il a relevé, l'urgence de la mise en place rapide des nouvelles Institutions de la Communauté, et noté, l'impérieuse nécessité de l'adoption du Fonds de Développement.

Après l'adoption de son ordre du jour, le Conseil a entrepris l'examen des affaires inscrites.

Il a pris acte de l'avancement de plusieurs dossiers, dont, la « stratégie et cadre d'action pour le Développement Agricole durable dans la CEMAC », l'évaluation de la Réforme Fiscale-Douanière, l'Accord de Coopération Aérienne entre les Etats membres de la CEMAC, la Charte Communautaire des Investissements, ainsi que de l'attribution des agréments des professionnels libéraux de la comptabilité, des Conseils Fiscaux, et des Commissionnaires en douanes.

Poursuivant leurs travaux, ils ont examiné et adopté, les instruments fondamentaux de gestion de la nouvelle Communauté en particulier du Secrétariat Exécutif, à savoir :

- La mise en place du Fonds de Développement
- L'organigramme des services du Secrétariat Exécutif ;
- Le budget de fonctionnement de la Communauté de l'exercice 99 ;

- Le règlement financier ;
- Le règlement portant organisation et fonctionnement du Conseil des Ministres, et du Comité Inter-Etats.

Le Conseil s'est par ailleurs, penché sur un projet d'Acte additionnel, relatif au régime des droits immunités et privilèges à accorder à la CEMAC, à soumettre à la Haute attention de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat.

Il a donné mandat au Président du Conseil, pour la signature d'un accord avec les autorités compétentes de la République Démocratique du Congo, sur la mise en place d'une politique commune en matière de navigation intérieure.

Le Conseil a également donné son accord au Secrétaire Exécutif, pour la signature d'un protocole de coopération avec l'OMC.

S'agissant du Fonds de Développement, le Conseil a donné au Secrétariat Exécutif, mandat de finaliser l'étude menée en collaboration avec la CEA, sur les modalités pratiques de gestion de ce fonds, en vue de la mise en place immédiate de cet instrument fondamental d'intégration sous-régional.

Il a donné mandat au Secrétaire Exécutif, de réunir sans délais les premiers responsables des organismes spécialisés de la CEMAC, en vue de la mise en place, d'une plate forme de coordination de leurs activités, à son niveau

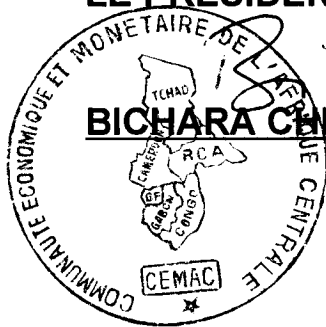
Le Conseil a également débattu avec un intérêt particulier, de la tenue prochaine à Yaoundé, en novembre 1999 des Grandes Journées CEMAC. Il a demandé au Secrétariat Exécutif de lui faire un rapport détaillé sur la situation exacte de cette affaire.

Avant de se séparer, le Conseil a suivi une démonstration du site internet IZF, récemment installé au Secrétariat Exécutif.

La date du prochain Conseil et ses travaux préparatoires, a été fixée du 14 au 23 décembre 1999 à N'DJAMENA (République du Tchad).

Les travaux se sont déroulés dans un esprit d'ouverture et une ambiance de franche collaboration.

LE PRESIDENT DU CONSEIL



BICHARA CHERIF DAOUSSA